



# PROCÈS-VERBAL N°8

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : lundi 16 mars 2026

---

**Présent(s)** : Monsieur Daniel SALDANA, Président,

Madame Claudette AGERT,

Monsieur Gérard ANCEL, Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, Charles BOULBENE, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, Philippe GLORIES, André REALLAND, Sébastien TEISSIER,

---

**Excusé(s)** : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

Messieurs Joël CATHALAN, Carlos MAGALHAES.

---

**Assistent :**

**PROCHAINE REUNION LE LUNDI 13 AVRIL 2026**

**Référent Installation** : Monsieur José DUARTE: [terrains@occitanie.fff.fr](mailto:terrains@occitanie.fff.fr)

**Référent Eclairage** : Monsieur André REALLAND : [referenteclairage@footoccitanie.fr](mailto:referenteclairage@footoccitanie.fr)

**Glossaire :**

**C.F.T.I.S.** : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

**C.R.T.I.S.** : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**C.D.T.I.S.** : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

**A.O.P.** : Arrêté d'Ouverture au Public

**A.A.C.** : Attestation Administrative de Capacité

**PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

**SYN** : Terrain Synthétique

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

### LEZIGNAN CORBIERES - STADE DU MOULIN - NNI 112030101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 09/09/2034

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 24/02/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25/02/2026 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 16/03/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.**

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### LABASTIDE D ANJOU - STADE LOUBATIÈRES - NNI 111780101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/02/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 95 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.35

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.43

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/03/2028.**

### LEZIGNAN CORBIERES - STADE DU MOULIN - NNI 112030101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/02/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 215 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairage moyen horizontal (215 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (250 lux / Art 3.2.1)*

***A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé pour 4 ans.***

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/03/2028.**

## 2.2 Confirmation de classement

### **LIMOUX - COMPLEXE SPORTIF DE L'AIGUILLE - NNI 112060102**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/03/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 116 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.21

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.43

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/03/2028.**

### **LIMOUX - STADE CES 2 - NNI 112060202**

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau E-Entrainement jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande l'éclairage de cette installation en niveau E-Entrainement et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/03/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 46 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.22

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.44

**La C.R.T.I.S. référence l'éclairage de cette installation en E-Entrainement.**

## **LIMOUX - STADE DU CES - NNI 112060201**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 52 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.07

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.17 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairement moyen horizontal (52 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.17) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### SEVERAC D AVEYRON - STADE DE LA CATONNERIE - NNI 122700101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 10/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 13/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 17/03/2026 par la CDTIS,

- A.A.C. du 15/09/2025,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 16/03/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

#### LUC LA PRIMAUBE - STADE FRANÇOIS NIARFEX 1 - NNI 121330201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 176 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/03/2028.**

## **RIGNAC - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 121990102**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/02/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 131 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/03/2028.**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### ST PONS DE THOMIERES - STADE DE PONDERACH - NNI 342840101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 21/03/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 02/02/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 10/03/2026 par la CDTIS,

- A.A.C. du 02/03/2026,

***Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,30m et 2,42m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.***

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 16/03/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### BOISSERON - STADE ARMAND LOUIS - NNI 340330101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

**La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 16/03/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### MONTPELLIER - STADE CLAUDE BÉAL - NNI 341720301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/02/2026

Etude photométrique en date du 11/10/2021

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 187 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/03/2030.**

### **MONTPELLIER - STADE ROBERT GRANIER - NNI 341721601**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/01/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/02/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 102 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.20 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairage moyen horizontal (102 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (150 lux maintenus à 120 lux/ Art 3.2.1)*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.20) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.41) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/03/2028.**

### **PAULHAN - STADE DES LAURES - NNI 341940103**

Cette installation est classé FOOT A8 SYN jusqu'au 16/02/2036

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 19/12/2025

Etude photométrique en date du 12/03/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 137 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.11

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.20

**La C.R.T.I.S. référence l'éclairage de cette installation en E-Entrainement jusqu'au 16/03/2030.**

### **PINET - STADE DR PIERRE DUVOCHEL - NNI 342030101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/02/2026

Etude photométrique en date du 23/05/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 108 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.36

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/03/2030.**

## **2.2 Confirmation de classement**

### **GRABELS - STADE SERGE OLTRA - NNI 341160201**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/02/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 180 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/03/2028.**

## **MONTPELLIER - STADE LOUIS COMBETTE - NNI 341720501**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18/03/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/02/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 165 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/03/2028.**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **MEJANNES LE CLAP - COMPLEXE SPORTIF DÉPARTEMENTAL 1 - NNI 301640101**

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 03/12/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 06/03/2026 par la CRTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 16/03/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.**

#### **MEJANNES LE CLAP - COMPLEXE SPORTIF DÉPARTEMENTAL 2 - NNI 301640102**

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 06/03/2026 par la CRTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 16/03/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

#### **RIBAUTE LES TAVERNES - COMPLEXE SPORTIF DE RIBAUTE LES TAVERNES - NNI 302140201**

Cette installation est classée T7 SYN jusqu'au 01/03/2035

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, objectif : création de vestiaires et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 10/03/2026

- Lettre d'intention

- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne la création des vestiaires : 1 vestiaire joueurs de 20,5 m<sup>2</sup>, 1 vestiaire joueurs de 22 m<sup>2</sup>, 1 vestiaire joueurs de 20m<sup>2</sup> et 1 vestiaire arbitre de 8 m<sup>2</sup>

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

## 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

##### **BELLEGARDE - STADE DE LA CLAIRETTE - NNI 300340101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/03/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 10/03/2026

Etude photométrique en date du 30/01/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 104 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.33

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/03/2030.**

##### **CHASTEL NOUVEL - STADE MUNICIPAL - NNI 480420101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/03/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 10/03/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 50 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.48 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairage moyen horizontal (50 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (250 lux maintenus à 200 lux/ Art 3.2.1), pour un classement en niveau E6 (150 lux maintenus à 120 lux/ Art 3.2.1) pour un classement en niveau E7 (75lux / Art 3.2.1)*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.28) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1), pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.48) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 et E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.**

## **MARGUERITTES - STADE DU MAS PRADEN 1 - NNI 301560101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 17/02/2026

Etude photométrique en date du 25/08/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 191 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/03/2030.**

## **MARGUERITTES - STADE DU MAS PRADEN 2 - NNI 301560102**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 17/02/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 163 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.09

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.33 (Non conforme)

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.33) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

**A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé pour 4 ans.**

**La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.**

#### **VERGEZE - STADE PERRIER 1 - NNI 303440101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 16/02/2026

Etude photométrique en date du 13/10/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 291 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 16/03/2030.**

#### **VEZENOBRES - STADE LE CARON - NNI 303480101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/01/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/02/2026

Etude photométrique en date du 11/12/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 218 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.23

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/03/2030.**

## 2.2 Confirmation de classement

### QUISSAC - STADE DE LA GLACIÈRE - NNI 302100101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 21/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 24/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 146 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.17 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.25 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.17) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.25) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.25) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.**

### VERGEZE - STADE PERRIER 2 - NNI 303440102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 25/01/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/02/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 16/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 94 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.48

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/03/2028.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

## ST GILLES - STADE DE L' ESPEYRAN 2 - NNI 302580202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 22/11/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 03/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 125 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.08

Facteur d'uniformité (U2h) : 0..18 (Non conforme)

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.24) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### RAMONVILLE ST AGNE - GYMNASE LÉO LAGRANGE - NNI 314469901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 03/11/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 16/03/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

#### FONSORBES - STADE LES BOULBENES 2 - NNI 311870102

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 13/05/2034

#### FONSORBES - STADE LES BOULBENES 3 - NNI 311870103

Cette installation est classée en niveau T6 SYN jusqu'au 30/04/2033

La Mairie nous demande d'inverser le classement des ces installations.

Suite à la visite de la CRTIS, **la commission donne un avis favorable**, le Stade LES BOULBENES 2, NNI 311870102, sera classé T6 PN, jusqu'au 13/05/2034, le Stade LES BOULBENES 3, NNI 311870103, sera classé T5 SYN jusqu'au 30/04/2033.

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### MURET - GYMNASE NELSON PAILLOU - NNI 313959901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/02/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 159 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.57

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairage moyen horizontal (159 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau Efutsal 4 (200 lux / Art 3.2.2)*

**La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E-Entrainement jusqu'au 16/03/2030.**

## 2.2 Confirmation de classement

### **TOURNEFEUILLE - STADE MUNICIPAL 4 - NNI 315570104**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 07/10/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/08/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 02/03/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 278 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 16/03/2030.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### **FRONTON - STADE DE MATRASSOU - NNI 312020201**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 23/09/2034

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 14/04/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 16/04/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Iodures Métalliques) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 13/03/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 22m

Nombre total de projecteurs : 20

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65°

Facteur de maintenance : 0.90

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 219 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

### **LHERM - STADE ANDRÉ LASCOURS 1 - NNI 312990101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 10/05/2032

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 28/02/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 21/07/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 65m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 25m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 164 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.68

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

## 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### PERPIGNAN - PARC DES SPORTS 3 - NNI 661360603

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/03/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 153 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairement moyen horizontal (153 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (250 lux maintenus à 200 lux / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.31) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1) et pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/03/2028.**

### 2.2 Confirmation de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

#### PERPIGNAN - PARC DES SPORTS 4 - NNI 661360604

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau E-Entrainement jusqu'au 12/02/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/03/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/03/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 71 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.05

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.16 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairage moyen horizontal (71 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.16) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.**

## **2.4 Avis préalable**

## **2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### PAMPELONNE - STADE MUNICIPAL - NNI 812010101

Cette installation est classé T5 PN jusqu'au 12/05/2035

A la suite de la visite de conformité de la CDTIS en date du 24 février 2026, pour dossier FAFA et des photos transmises,

***La Commission notifie que les travaux ont bien été réalisés (création de 4 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres), et confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 12/05/2035.***

## 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

### CASTRES - COMPLEXE SPORTIF BORDE BASSE 3 - NNI 810650203

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12/02/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/02/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/02/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 255 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/03/2028.**

### REALMONT - STADE DE LA MÉLOUZE 1 - NNI 812220101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/11/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 106 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairement moyen horizontal (106 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120 lux / Art 3.2.1)*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.37) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/03/2028.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

